

Procès-verbal du conseil du département d'histoire

Mardi 11 mars 2025, de 17h à 19h

Salle du Conseil Lettres

Enseignants présents : S. Baby, T. Bouchet, M. Clouzot (en visio), N. Deflou-Leca, A. Fossier, F. Jarrige, S. Lefebvre, J. Loiseau, L. Mercuri, H. Mouillebouche, A. Rauwel, P. Salvadori, C. Stein, J. Vigreux, E. Kogan, Z. Marreiros, L. Drut

Étudiants présents : Romaric Jouandon, Quentin Schmitt, Mathis Duvoisin, Victor Davezies, Axel Lefebvre, Marion Rosello, Lucie Sacquin, Noam Daudon, Hugo Lallement, Léa Drezet.

Procurations : Perrine Kossmann

Secrétaire de séance : Etienne Kogan

Assemblée plénière (17h52 à 19h17)

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du département du 6 novembre 2024

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

Remerciements de la directrice pour les services rendus pour notre secrétaire de scolarité Eloïta Gallissiaz et les autres secrétaires, notamment Thierry Fallet. Elle présente des excuses auprès des étudiants pour les retards occasionnés dans la réunion des jurys du premier semestre.

Sophie Baby rappelle l'existence de l'imprimante et de fournitures à destination des enseignants dans le bureau 338. Nécessité de reprendre un contrat d'entretien pour ladite imprimante. Hervé Mouillebouche se charge d'explorer cette voie.

Sophie Baby signale la notification d'un problème informatique ayant empêché l'envoi de mails sur les listes entre le 5 et le 10 mars. Elle enjoint les personnes concernées à réitérer leur envoi.

2. Point sur le déroulement des examens et les surveillances

Retour sur les difficultés lors d'une session des UE d'ouverture en L1. Cafouillages dans les tables, les sujets. Prise de retard dans l'attribution des sujets puis deux incidents survenus pendant l'examen. Résolution en conséquence de ne pas fixer les UE d'ouverture en début de session. Philippe Salvadori pointe que cela risque de réduire les temps de correction et affecter l'impartialité. Jérôme Loiseau insiste sur la nécessité d'éviter des salles composites avec des intitulés proches.

Sophie Baby en vient à la question des surveillances. Elle rappelle que les vacataires ne sont pas tenus de faire des surveillances ni les enseignants qui n'ont pas d'enseignements sur le semestre contrairement aux ATER et doctorants. Elle rappelle que le planning vise à caler au mieux les enseignants et les salles en fonction des disponibilités.

Laurence Mercuri signale que la seule obligation statutaire des enseignants-chercheurs est de surveiller ses propres épreuves. La directrice s'interroge sur la compatibilité de cette disposition avec la réalité des contraintes imposées pour les surveillances, mentionnées ci-dessus, auxquelles se rajoute la nécessité d'avoir 2 voire 3 enseignants par salle. Ce qui implique mathématiquement que chaque enseignant doive surveiller plus que ses propres cours.

3. Conseils de perfectionnement de licence et master

Conseil de perfectionnement de master réuni annuellement fonctionne mais nécessite de l'organiser pour la licence en fin d'année académique (mai ou juin).

Pour la licence, le conseil sera présidé par Sophie Baby et composé des responsables de licence. Quant aux membres extérieurs les personnes auparavant contactées doivent être de nouveau sollicitées. Il faut aussi élire les représentants étudiants. Après débat il est décidé qu'un étudiant par niveau sera élu chaque année en début de semestre. Philippe Salvadori rappelle que ce sont des espaces d'expression pour les étudiants dans une perspective d'amélioration. Christian Stein propose de les avancer pour que les remarques éventuelles soient ratifiées par le dernier conseil d'UFR (en mars) pour qu'elles puissent être effectives dès la rentrée suivante.

Quentin Schmitt (L1), Mathis Duvoisin (L2), Lucie Sacquin (L3) et Victor Davezies (L3 AMC) se proposent pour être les membres étudiants pour le conseil de perfectionnement de licence de cette année (2024-25). Ils sont élus à l'unanimité.

Rappel de la composition des conseils :

Licence :

Enseignants : présidente : Sophie Baby ; Responsables d'année : Philippe Salvadori, Christian Stein, Arnaud Fossier

Étudiants : Quentin Schmitt (L1), Mathis Duvoisin (L2), Lucie Sacquin (L3) et Victor Davezies (L3 AMC)

Membres extérieurs : Violette Richard-Andrieu et Christophe Cailleaux

Master :

Enseignants: Présidente : Odile Roynette ; Membres : Martine Clouzot, François Jarrige, Jérôme Loiseau, Laurence Mercuri, Hervé Mouillebouche

Étudiants : M1 : Hugo Lallement, M2 recherche : Léa Drezet, M2 Archives : Catalina Jacob, M2 HP : Clémence Bordet

Membres extérieurs à l'UB : Vivien Canivenq (ADCO), Cécile Lelong (AM)

4. Point sur les nouvelles maquettes

Question du **contrôle continu dans les sessions de rattrapage, dite « seconde chance »**. La solution votée l'année dernière (si la note de CC inférieure à 10 alors possibilité de rattraper la note (en demandant en rattrapage qui élimine dans tous les cas la note antérieure) mais si supérieure à 10 peut être conservée – en licence) ne précisait pas les modalités de rattrapage du CC. L'usage prônait l'organisation d'oraux. Possibilité donc de demander individuellement un rattrapage. En revanche, l'AMC fonctionne différemment : pas de rattrapage de CC

possible. En cas d'échec à l'UE, la note de CC disparait et le rattrapage concerne la seule note de CT.

Trois possibilités possibles à débattre :

- Demande individualisée de rattrapage de CC
- Annulation note CC et seule la note de CT compte au rattrapage
- Conserver la note de CC et seule la note de CT se fait au rattrapage

Les étudiants plébiscitent la demande (sur volontariat) de rattrapage de CC.

Formule votée à l'unanimité moins 2 abstentions soit 25 voix favorables.

5. Budget

Budget ouvert pour 2025 : 6378 €

Dépenses depuis janvier 2025 : 894 €

Solde disponible au 3/3/2025: 5 484€

Demande de porter la subvention du département au colloque de la SoPHAU à 1000 euros (et non plus 500 euros). Pas d'opposition car pas d'autres demandes pour le moment mais Sophie Baby rappelle que c'est une subvention importante pour le département alors qu'il reste encore huit mois. Colloque utile pour les étudiants dans la perspective de la préparation aux nouvelles questions d'histoire ancienne.

Cette nouvelle demande de subvention est approuvée à l'unanimité.

6. Questions diverses

Inscriptions chaotiques en L3 (y compris après le début des cours) en raison du tuilage au secrétariat. Il faut que les étudiants puissent s'inscrire pour le premier puis pour le second semestre afin de disposer d'un temps de réflexion. Problème des déséquilibres numériques entre les TD. Soit on laisse les étudiants choisir librement, soit on instaure un numerus clausus ou bien une division binaire. Arnaud Fossier propose un numerus clausus qui est une alternative entre un plafond strict et une liberté totale. Le numerus clausus serait autour de 1/3 – 2/3. Rappel de l'importance de la fiche de présentation des enseignements et éventuellement une présentation orale pour que les étudiants soient bien informés.

Les délégués des M1 regrettent que le tirage au sort soient tardifs et laisse parfois peu de temps pour les rendus. Christian Stein rappelle que ces questions sont à traiter dans le cadre des conseils de perfectionnement.

Une autre question porte sur le cours de méthodologie de la recherche que les étudiants auraient aimé avoir dès le premier semestre. Une piste serait d'intervertir les cours de méthodologie et de présentation des recherches.

Une dernière question porte sur la date de la remise du diplôme de licence. Les étudiants seront tenus informés de la date une fois celle-ci fixée.

19 :17 : clôture de séance

